



Frais de déplacements pour les auteurs du web pédagogique ou les Référents Eclaire Numériques

publié le 26/06/2013 - mis à jour le 04/11/2025

Descriptif :

Comment se faire rembourser les frais après une réunion des auteurs du web pédagogique ou des référents Eclaire numériques.

Les auteurs du web pédagogique et les référents Eclaire numériques peuvent obtenir le **remboursement de leurs frais** quand ils ont été convoqués à une réunion organisée par leur inspecteur pour travailler la publication sur le site disciplinaire ou par le SRANE (Service Régional Académique pour le Numérique Educatif).



La **marche à suivre** est la suivante :

1. créer via [Mes déplacements - Chorus](#) un **ordre de mission** indiquant les motifs de déplacements et les frais à prévoir. Cet ordre de mission sera rétroactif si le déplacement a déjà été effectué,
 2. à partir du 7 juillet 2024, il n'est plus nécessaire de fournir un justificatif de repas à l'administration : il est donc inutile d'en demander un à l'établissement dans lequel le repas a été pris.
En revanche, concernant les frais d'hébergement, il faut demander à l'établissement un justificatif afin de pouvoir le fournir si l'administration en fait la demande.
▶ [Modification des règles de justification des frais de repas et d'hébergement pour les déplacements effectués à partir du 7 juillet 2024](#) (authentification académique requise)
 3. attendre que cet ordre de mission soit validé par **Antony Barillot** ; le demandeur en sera averti par mail.
- ▶ Il n'y a pas de remboursement pour ceux dont la résidence administrative est dans la ville où a lieu la réunion.

Le **tutoriel** ci-joint permet de connaître les codes nécessaires, les précautions à prendre et les champs à renseigner.

- ▶ Il est nécessaire de le suivre avec précision pour éviter tout retard de paiement.

Les **questions** relatives à cette nouveauté peuvent être posées à :

- Sandrine Delvert 05 16 52 62 21 (aspects techniques) ;
- Stéphane Penaud chargé de mission au SRANE : 05 16 52 65 09 (aspects liés à la fonction d'auteur du web).

Document joint

[Tutoriel frais de déplacements pour les auteurs du web et les Référents Éclaire Numériques](#) (PDF de 2.2 Mo)

Aide pour de déclarer les frais de déplacement dans l'application "Mes déplacements - Chorus DT" - Version mai 2025.